



## CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2016-2019

DOCUMENT SYNTHÈSE ADOPTÉ EN VERTU DE LA  
RÉSOLUTION CC-151208-4403



# OUVERTURE DE LA NOUVELLE ECOLE PRIMAIRE DE SAINT-EUSTACHE

SELON LA RESOLUTION CC-151208-4399

Modification de l'aire de desserte des écoles Gaston-Pilon, Horizon-Soleil et Village-des-Jeunes :

- Localisation des élèves de la zone 2 en provenance de l'école Gaston-Pilon vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache. La continuité est offerte aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle.
- Localisation des élèves des zones 3, 4 et 5 en provenance de l'école Horizon-Soleil vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache. La continuité est offerte aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle.
- Localisation des élèves de la zone 6 de l'école Village-des-Jeunes vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache. La continuité est offerte aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle.
- Attribution de l'aire de desserte de la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache au bassin de l'école secondaire des Patriotes.

*DE MODIFIER*, à partir de l'année scolaire 2017-2018, l'aire de desserte de l'école Gaston-Pilon en retirant la zone 2 tel que présenté dans le document de consultation du Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 – piste de solution B1;

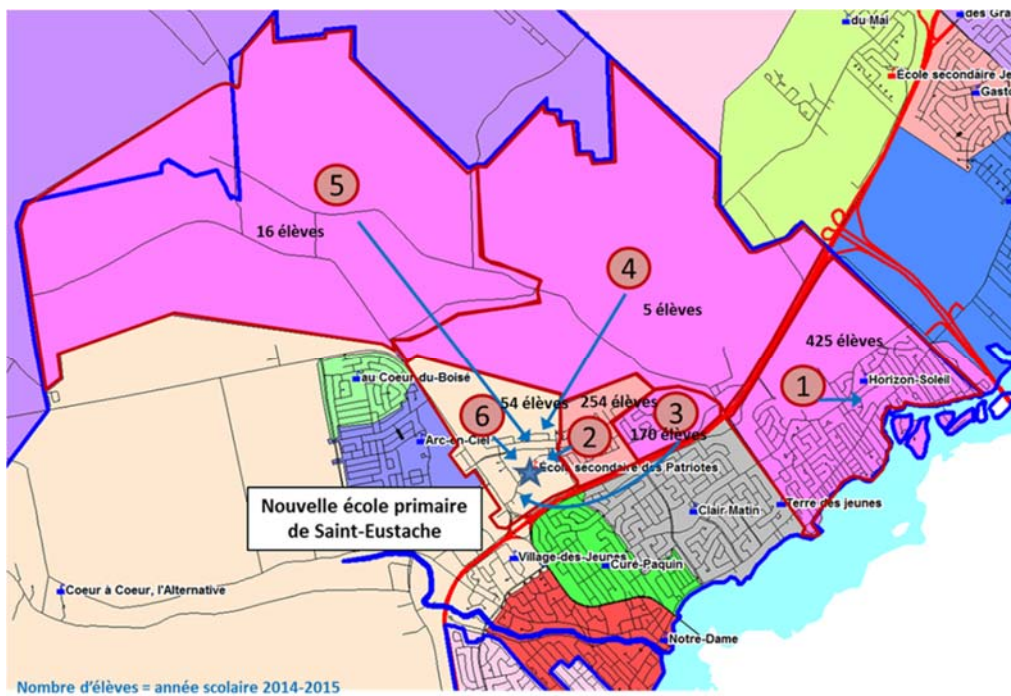
*DE MODIFIER*, à partir de l'année scolaire 2017-2018, l'aire de desserte de l'école Horizon-Soleil en retirant les zones 3, 4 et 5 tel que présenté dans le document de consultation du Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 – piste de solution B1;

*DE MODIFIER*, à partir de l'année scolaire 2017-2018, l'aire de desserte de l'école Village-des-Jeunes en retirant la zone 6 tel que présenté dans le document de consultation du Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 – piste de solution B1;

*DE DÉFINIR*, à partir de l'année scolaire 2017-2018, l'aire de desserte de la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache en y rattachant la zone 2 de l'école Gaston Pilon, les zones 3, 4, 5 de l'école Horizon-Soleil et la zone 6 de l'école Village-des-Jeunes tel que présenté dans le document de consultation du Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 – piste de solution B1;

*DE PERMETTRE* la continuité aux élèves qui seront au 3<sup>e</sup> cycle du primaire en 2017-2018 résidant dans la zone 2 de l'école Gaston Pilon, dans les zones 3, 4, 5 de l'école Horizon-Soleil et dans la zone 6 de l'école Village-des-Jeunes tel que présenté dans le document de consultation du Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 – piste de solution B1;

*DE RATTACHER* la clientèle de l'aire de desserte de la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache à l'école secondaire des Patriotes.



## École Horizon-Soleil vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache

Type de rue	Nom de rue	Numéro civique
	25 <sup>e</sup> Avenue	498 à 844 479 à 889
Boulevard	Antoine-Séguin	501 à 597
Boulevard	Binette	452 à 516
Chemin	de la Côte-Cachée	Complet
Allée	de la Roseraie	Complet
Rue	des Alyssums	Complet
Rue	des Amarantes	Complet
Rue	des Asters	534 à 646 529 à 687
Rue	des Azalées	Complet
Rue	des Balsamines	Complet
Rue	des Bégonias	Complet
Rue	des Chrysanthèmes	Complet
Chemin	du Chicot	Complet
Montée	du Domaine	Complet
Chemin	du Petit-Chicot	Complet
Rue	Dubois	400 à 600 249 à 799
Montée	Godin	Complet
Montée	Leblanc	Complet
Rue	Legault	Complet
Montée	Renaud	Complet
Montée	Saint-Charles	Complet

## École Gaston-Pilon vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache

Type de rue	Nom de rue	Numéro civique
Boulevard	Antoine-Séguin	512 à 638 605 à 633
Boulevard	Binette	268 à 440 273 à 513
Rue	des Asters	688 à 704 689 à 709
Rue	des Camélias	Complet
Rue	des Cannas	Complet
Rue	des Capucines	Complet
Rue	des Clématites	Complet
Rue	des Dahlias	Complet
Rue	des Géraniums	Complet
Rue	des Hibiscus	Complet
Rue	des Iris	Complet
Rue	des Jonquilles	Complet
Rue	Dubois	200 à 364
Rue	Félix-Leclerc	Complet

## École Village-des-Jeunes vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache

Type de rue	Nom de rue	Numéro civique
Boulevard	Arthur-Sauvé	520 à 802 491 à 835
Rue	Bélaïr	Complet
Boulevard	Binette	50 à 260 55 à 271
Rue	Charbonneau	Complet
Rue	des Lys	Complet
Rue	du Docteur-Milot	Complet
Rue	Dubois	28 à 188
Rue	Dufour	Complet
Rue	Duquette	Complet
Rue	Grignon	Complet
Rue	Jérôme-Richer	Complet
Boulevard	Lavallée	Complet
Rue	Lespérance	Complet
Rue	Marie-Victorin	Complet

# DEBORDEMENT DE LA CLIENTELE DE L'ECOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION

EN VERTU DE LA RESOLUTION CC-151208-4400

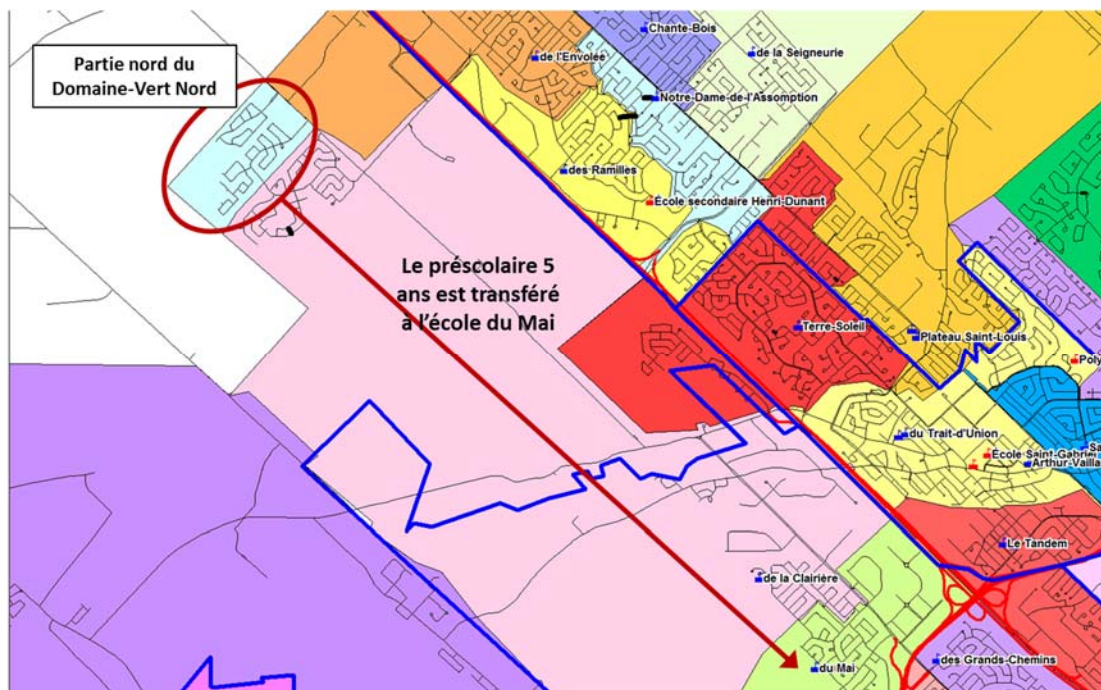
Déplacement de certains élèves du préscolaire 5 ans vers l'école du Mai :

- Localisation des élèves du préscolaire 5 ans du secteur Domaine-Vert Nord vers l'école du Mai, en continuité jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école primaire du secteur Domaine-Vert Nord de Mirabel.

*DE TRANSFÉRER*, pour l'année scolaire 2016-2017 et les années suivantes, les élèves du préscolaire 5 ans de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption en provenance de Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord, vers l'école du Mai, et ce, en continuité jusqu'à l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord;

*DE PERMETTRE* aux élèves visés par le transfert de fréquenter le service de garde de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption et de bénéficier d'un service de transport entre les deux écoles jusqu'à l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord;

*D'AVISER* les parents des élèves visés par le transfert, lors de la période d'admission et d'inscription, que les élèves du préscolaire de Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord, seront transférés vers l'école du Mai, et ce, en continuité jusqu'à l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord.



Cadre d'organisation scolaire 2016-2019  
Version du 11 janvier 2017



# OUVERTURE DE LA NOUVELLE ECOLE PRIMAIRE DE MIRABEL, SECTEUR SAINT-AUGUSTIN

SELON LA RESOLUTION CC-151208-4401

Modification de l'aire de desserte des écoles de la Clé-des-Champs, Prés fleuris et Sainte-Scholastique :

- Localisation des élèves des zones 1 et 2 en provenance de l'école Sainte-Scholastique vers la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Saint-Augustin). La continuité est offerte aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle.
- Localisation des élèves des zones 3 et 5 en provenance de l'école Prés fleuris vers la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Saint-Augustin). La continuité est offerte à tous les élèves.
- Localisation des élèves de la zone 4 en provenance de l'école Prés fleuris vers l'école de la Clé-des-Champs. La continuité est offerte à tous les élèves.
- Attribution de l'aire de desserte de la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Saint-Augustin) au bassin de l'école secondaire d'Oka.

*DE MODIFIER*, à partir de l'année scolaire 2016-2017, l'aire de desserte de l'école Sainte-Scholastique en retirant les zones 1 et 2 tel que présenté dans le document de consultation du Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 – piste de solution D1;

*DE MODIFIER*, à partir de l'année scolaire 2016-2017, l'aire de desserte de l'école Prés fleuris en retirant les zones 3, 4 et 5 tel que présenté dans le document de consultation du Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 – piste de solution D1;

*DE MODIFIER*, à partir de l'année scolaire 2016-2017, l'aire de desserte de l'école de la Clé-des-Champs en y attribuant la zone 4 de l'école Prés fleuris tel que présenté dans le document de consultation du Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 – piste de solution D1;

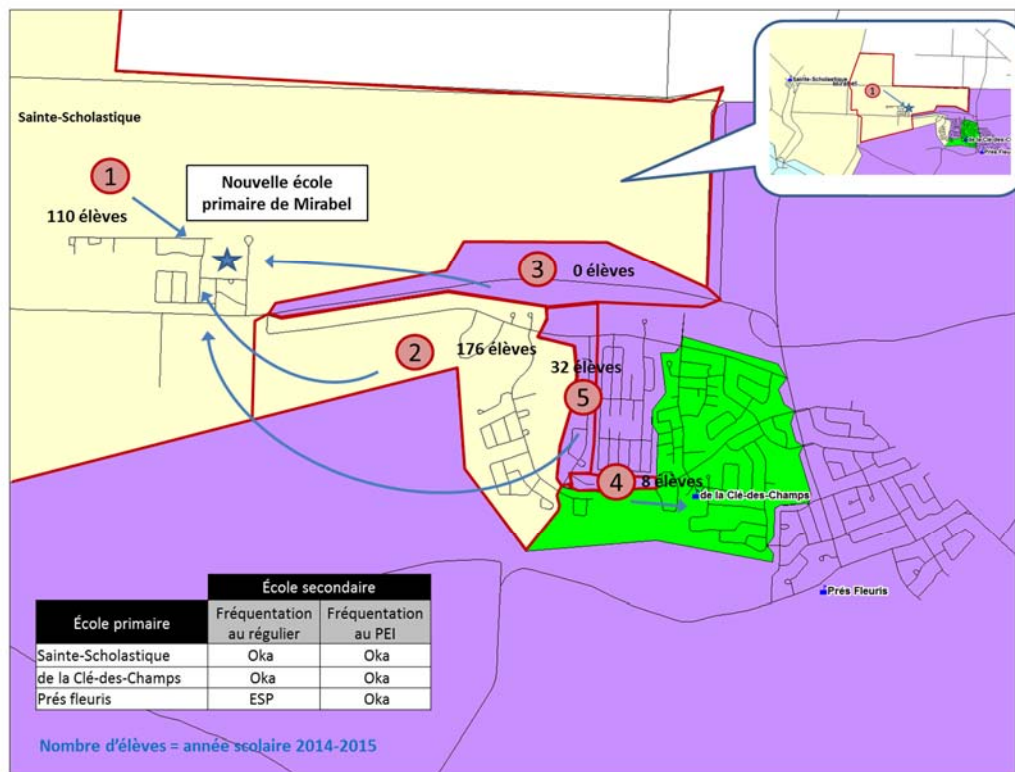
*DE DÉFINIR*, à partir de l'année scolaire 2016-2017, l'aire de desserte de la Nouvelle école primaire de Mirabel, secteur Saint-Augustin, en y rattachant les zones 1 et 2 de l'école Sainte-Scholastique ainsi que les zones 3 et 5 de l'école Prés fleuris tel que présenté dans le document de consultation du Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 – piste de solution D1;

*DE PERMETTRE* la continuité au primaire pour tous les élèves résidant dans les zones 3, 4 et 5 de l'école Prés fleuris tel que présenté dans le document de consultation du Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 – piste de solution D1;

*DE PERMETTRE* la continuité aux élèves qui seront au 3e cycle du primaire en 2016-2017 résidant dans les zones 1 et 2 de l'école Sainte-Scholastique tel que présenté dans le document de consultation du Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 – piste de solution D1;

*DE RATTACHER* la clientèle de l'aire de desserte de la Nouvelle école primaire de Mirabel, secteur Saint-Augustin à l'école secondaire d'Oka;

*DE PERMETTRE* la continuité aux élèves du secondaire fréquentant déjà l'école secondaire des Patriotes qui sont touchés par la présente modification d'aire de desserte.



## École Sainte-Scholastique vers la Nouvelle école primaire de Mirabel, secteur Saint-Augustin

Type de rue	Nom de rue	Numéro civique
Rue	Alexandre-Tassé	Complet
Rue	Alfred-Pellan	Complet
Rue	Charlemagne-Tassé	Complet
Rue	Charles-Huot	Complet
Côte	des Anges	11 351 à 14 265 11 406 à 14 150
Rue	des Bouleaux	12 001 à 13 945 12 000 à 14 100
Côte	des Saints	11 331 à 13 151 11 110 à 12 160
Rue	des Saules	13 615 à 14 085 13 600 à 14 090
Croissant	des Saules	Complet
Rue	Desvoiaux	Complet
Rue	du Docteur-Boniface-Labonté	Complet
Rue	du Docteur-Pierre-Z.-Mignault	Complet
Rue	du Frère-Jérôme	Complet
Rue	Edmond-Massicotte	Complet
Rue	Ernest-Bouvrette	Complet
Rue	Félix-L'Allier	Complet
Rue	François-Baillaigé	Complet
Rue	François-Xavier-Desèves	Complet
Rue	Gédéon-Ouimet	Complet
Rue	Georges-Guilbault	Complet
Rue	Jacques-Labrecque	Complet
Rue	Jean-Baptiste-Normand	Complet
Rue	Jean-Léo-Rochon	Complet
Place	Jean-Paul-Lemieux	Complet
Rue	Jean-Paul-Maisonneuve	Complet

**École Sainte-Scholastique vers la Nouvelle école primaire de  
Mirabel, secteur Saint-Augustin (suite)**

Type de rue	Nom de rue	Numéro civique
Rue	Joseph-Avila-Gratton	Complet
Rue	Joseph-Labrèche	Complet
Rue	Joseph-Langlois	Complet
Croissant	Joseph-Légaré	Complet
Rue	Joseph-Marcotte	Complet
Rue	Louise-Gadbois	Complet
Place	Marc-Aurèle-Fortin	Complet
Rue	Marie-Anne-Fortier	Complet
Rue	M.-J.-Drapeau	Complet
Rue	Ozias-Leduc	Complet
Rue	Paul-Émile-Borduas	Complet
Rue	Paul-Sauvé	Complet
Rue	Philippe-Giroux	Complet
Rue	Pierre-Perrin	Complet
Rue	Pierre-Rémy-Gagnier	Complet
Rue	Pierre-Rodrigue	Complet
Rue	Suzor-Coté	Complet
Rue	Wilfrid-Gauthier	Complet
Rue	Yvon-Paiement	Complet

<b>École Prés fleuris vers la Nouvelle école primaire de Mirabel, secteur Saint-Augustin</b>		
<b>Type de rue</b>	<b>Nom de rue</b>	<b>Numéro civique</b>
Rue	Albert-Dumouchel	Complet
Rue	Antoine-Plamondon	Complet
Côte	des Anges	11 351 à 14 265 11 406 à 14 150
Rue	des Bouleaux	12 001 à 13 945 12 000 à 14 100
Rue	du Frère-Jérôme	Complet
Rue	Georges-Delfosse	Complet
Rue	Henri-Julien	Complet
Rue	Jean-Paul-Riopelle	Complet
Rue	Léo-Ayotte	Complet
Croissant	René-Richard	Complet
Rue	Théophile-Hamel	Complet

<b>École Prés fleuris vers l'école de la Clé-des-Champs</b>		
<b>Type de rue</b>	<b>Nom de rue</b>	<b>Numéro civique</b>
Rue	de la Bergerie	Complet
Rue	Meilleur	7000 et 7001



Ce document est produit par



Commission scolaire  
de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Direction du service de l'organisation scolaire